PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS
Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-préfecture de Saint-Omer

Pôle Développement du Territoire
Mission d'appui territorial

Arrêté du 13 NOV. 2025 modifiant l'arrêté portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Saint-Omer

Le préfet du Pas-de-Calais,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 9 avril 2025 portant nomination de M. Laurent Touvet en qualité de préfet du Pas-de-Calais à compter du 28 avril 2025 ;

Vu le décret du 22 novembre 2023 portant nomination de Mme Sophie Pagès en qualité de sous-préfète de Saint-Omer ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-11-170 du 31 octobre 2025 accordant délégation ;

Vu l'arrêté du 9 octobre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Saint-Omer ;

Vu les désignations des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants de l'administration judiciaire par la présidente du tribunal judiciaire de Saint-Omer ;

Vu les désignations des représentants de l'administration ;

41 rue Saint-Bertin
62505 SAINT-OMER Cedex
Tel : 03 21 11 12 34

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de la sous-préfète de Saint-Omer ;

Arrête

Article 1er : L'arrêté du 9 octobre 2023 désignant, pour trois ans, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, est modifié conformément aux informations figurant dans le tableau annexé ci-après.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

Article 3 : La sous-préfète de Saint-Omer et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La sous-préfète,

Sophie Pagès

Annexe à l'arrêté préfectoral du 13 NOV. 2025

membres des commissions de contrôle des listes électorales
des communes de moins de 1 000 habitants
et des communes de 1 000 habitants et plus
composées selon l'article L.19 VII du code électoral

Commune	***Conseiller Municipal***	***Délégué du TJ***	***Délégué de l'Administration***
Mentque-Nortbécourt	Francis Charlemagne	Jean-Marie Beclin	Andrée Decroix Épouse Carpentier

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du 13 NOV. 2025
La sous-préfète

Sophie Pagès